

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/10/2017	09/10/2017	2017-5451
1. Intitulé du projet		
Création d'une voie communale de 400m sur la Commune de NANTEUIL (79)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes Haut val de Sèvre	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	JOLLIT Daniel (Président)	
RCS / SIRET	2 0 0 0 1 4 9 9 4 0 0 0 0 1 9	Forme juridique
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
6 a)	Création d'une voie de desserte de 400 m en sens unique dans un lotissement.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Création d'une voie de desserte de 400 m qui desservira un lotissement d'habitations. Ce lotissement comprendra 30 lots d'habitations sur une emprise foncière de 2.1ha pour une possibilité de construction de 8 894 m ² de surface de plancher.		

4.2 Objectifs du projet

Cette voie desservira les 30 lots du lotissement dans le prolongement de deux lotissements existants.

Elle sera à sens unique de circulation afin de limiter les surfaces en enrobé au profit d'espaces verts et de liaisons douces qui se raccorderont aux chemins piétons existants dans le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront scindée en deux phases : une première phase de viabilisation, puis une seconde phase de finitions après la vente et la réalisation des constructions dans les lots. La durée des travaux prévue est de 4 mois pour la viabilisation et 1.5 mois pour les finitions.

-Déblais : Les terrassements en déblais/remblais seront sur des épaisseurs variables définis par l'état existant et le projet pour mise à niveau des fonds de forme. Les déblais seront régalez sur les terrains à remblayer et utilisés pour épaulement des voiries. Les déblais de structure de voirie seront utilisés en complément des remblais d'apport sur les zones concernées. Tous les excédents seront chargés et évacuer vers un centre de stockage adapté.

-Protection de l'environnement : L'exécution des travaux sera soumise à des mesures contrôlées de protection de l'environnement (limitation et tri des déchets, dispositifs anti-pollution,...) et de réduction des nuisances, notamment sonores (niveau maximum, choix des engins, tranches horaires adaptées,...). Si les conditions météorologiques l'imposent, un arrosage sera réalisé sur le chantier pour éviter la propagation de poussière. La base vie ainsi que le stationnement des véhicules seront éloignés des haies existantes ainsi que du bassin de rétention et d'infiltration qui constitue l'exutoire des eaux pluviales du terrain.

- La gestion des eaux pluviales (voir dossier loi sur l'eau) : Les eaux pluviales en provenance de la voirie seront gérées en méthode alternative (noue + tranchée drainante) . Les ouvrages de collecte des EP seront aménagés à l'avancement des travaux de viabilisation en commençant par l'aval du terrain. A noter que les études géotechniques réalisées ont montré une bonne capacité d'infiltration des sols.

- Matériaux (voir plan de composition) : les revêtements de la voie ainsi que les stationnements et les trottoirs seront imperméables. Les eaux de ruissellements sur ces emprises seront gérées par le système décrit précédemment.

- Essences plantations : Les types de végétation sont indiqués sur le plan joint en annexe 4. Les essences des végétaux seront sélectionnées parmi des espèces locales et en fonction de leur potentiel allergisant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie sera classée dans le domaine public communal et donc ouverte à la libre-circulation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le lotissement est soumis à permis d'Aménager et Dossier de déclaration au Titre de la Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Voirie de 3.5ml de chaussée et 1.50m de trottoir + espaces verts	400 ml
Lotissement non soumis à la procédure cas par cas :	
Emprise foncière du projet	20 929 m ²
Surface de plancher maximum autorisée	8 894 m ²
Défrichage d'une haie	50m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plaine du Peu
79 400 NANTEUIL

Section ZL n° 142p, 144p, 372, 373p,
413p, 494p

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6°4 1'5 1"9 Lat. 00° 10' 16" 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection du Dolmen de la Croissanière à Nanteuil

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone NATURA 2000 "Vallée du Magnerolles" - FR5400444 Le projet est à 600m au Nord de la Zone. Ils sont situés sur deux bassin versants distincts.(voir plan joint).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le ravin du Puits d'Enfer à Exireuil - 79SC73 Le projet est à 1,5 km au Sud du site inscrit dont il est séparé par la RD 611.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce terrain est actuellement cultivé mais est inscrit au PLU en zone à urbaniser.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie assurera la desserte des futurs logements du lotissement. Située dans le prolongement de la rue des platins et de la rue du Chêne, cet aménagement engendrera une augmentation de trafic sur ces deux voies .
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié à l'habitation et au trafic cité précédemment.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations pendant la durée des travaux de viabilisation
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La future voie publique sera éclairée. Cependant, la collectivité essaiera de limiter l'impacte en optimisant les points lumineux avec une diffusion vers le sol (utilisation de leds).</p> <p>Le site est également concerné par l'éclairage des véhicules circulant de nuit sur la voie.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques sont liées essentiellement aux véhicules.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux pluviales des voiries vers le réseau public avec un bassin tampon.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain actuellement cultivé va accueillir une population nouvelle et connaître donc une modification de l'usage du sol. Cette modification des usages a été validée par le PLU de la Commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit :

- la création d'une voie à sens unique de circulation afin de limiter les emprises imperméabilisées
- la plantation d'espaces verts variés, constitués d'espèces locales, de tapissantes, de haies et d'arbres fruitiers.

Ces plantations vont contribuer à constituer un écosystème régulateur par rapport au cycle de l'eau, au vent et à la protection des sols en :

- favorisant la biodiversité par les végétaux qui la constitue ;
- offrant un habitat et des couloirs de déplacement à la faune locale ;
- contribuant au drainage ;
- agissant comme coupe-vent.

Il prévoit également l'aménagement de noues plantées en bordure des voies.

Les plantations prévues au projet vont contribuer à l'amélioration de la qualité de la biodiversité en comparaison avec l'utilisation agricole actuelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'au vue des impacts de notre projet sur l'environnement, celui-ci ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- il ne se situe dans aucun périmètre de protection environnemental. Bien que situé à 600m de la Zone NATURA 2000 de la Vallée du Magnerolles, il est situé dans bassin versant distinct.
- Le volet paysager permet une intégration du projet et limite les impacts sur le paysage.
- La gestion alternative des eaux pluviales permet de ne pas augmenter la surverse vers l'aval par rapport à l'existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINTE MAIXENT

le,

05/10/17

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

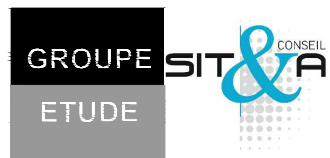
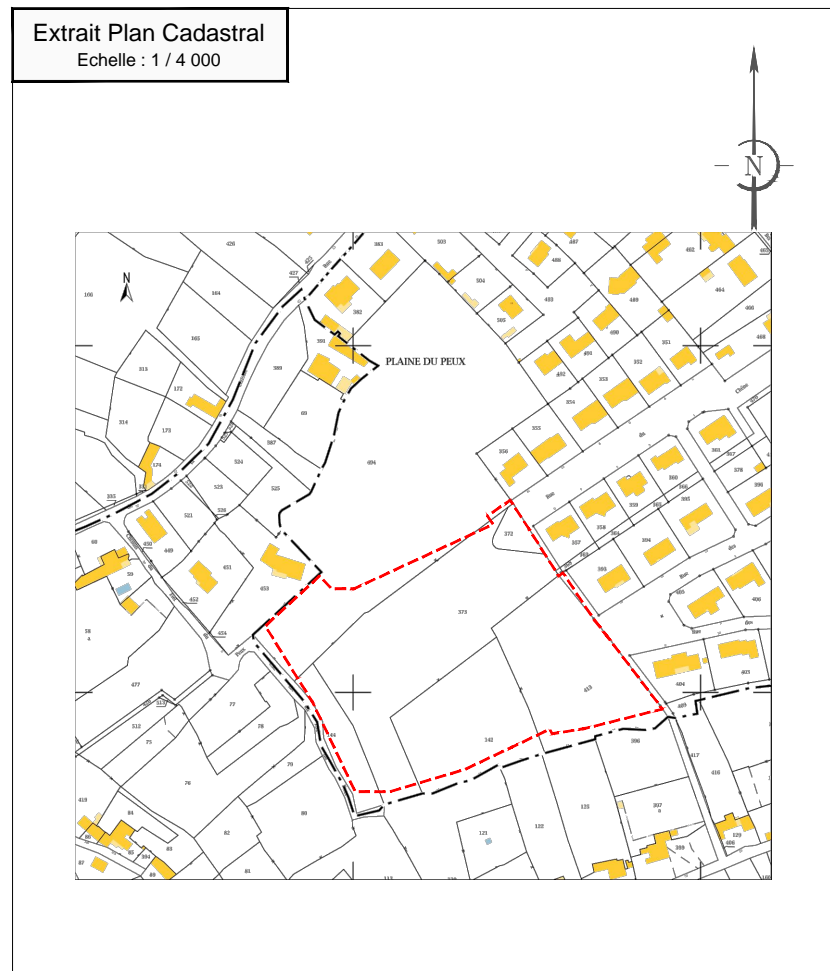
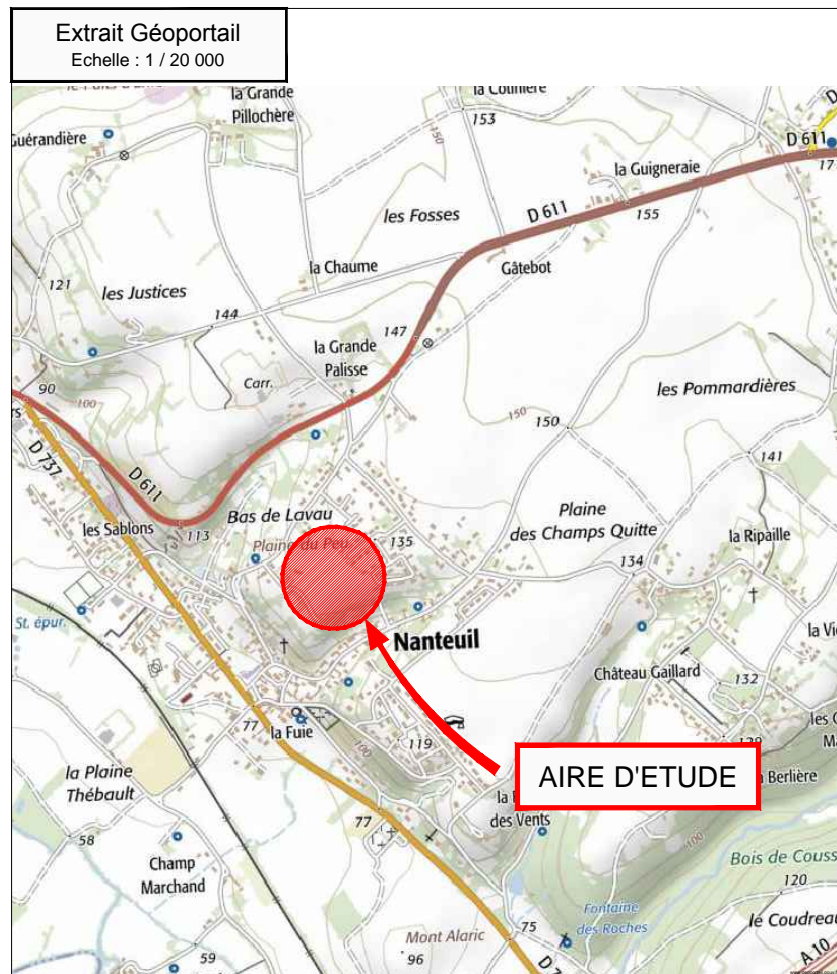
elt

Commune de Nanteuil
Plaine du Peu
Section ZL parcelles 142p,
144p, 372, 373p, 413p, 494p

PA 1 - Plan de situation

Permis d'aménager "La Plaine du Peu IV "

Maître d'Ouvrage
Communauté de Communes
Haut Val de Sèvre



GROUPE ETUDE
SIT & A CONSEIL
140, Avenue de Paris
79 000 NIORT
t : 05.49.33.09.49
: niort@siteaconseil.fr



GENIPLANT
8 impasse des Frères
79 000 BESSINES
t : 05 49 25 83 48
: geniplant@wanadoo.fr

Dossier : 17271
Fichier : 17271-PA1.dwg
juin 2017

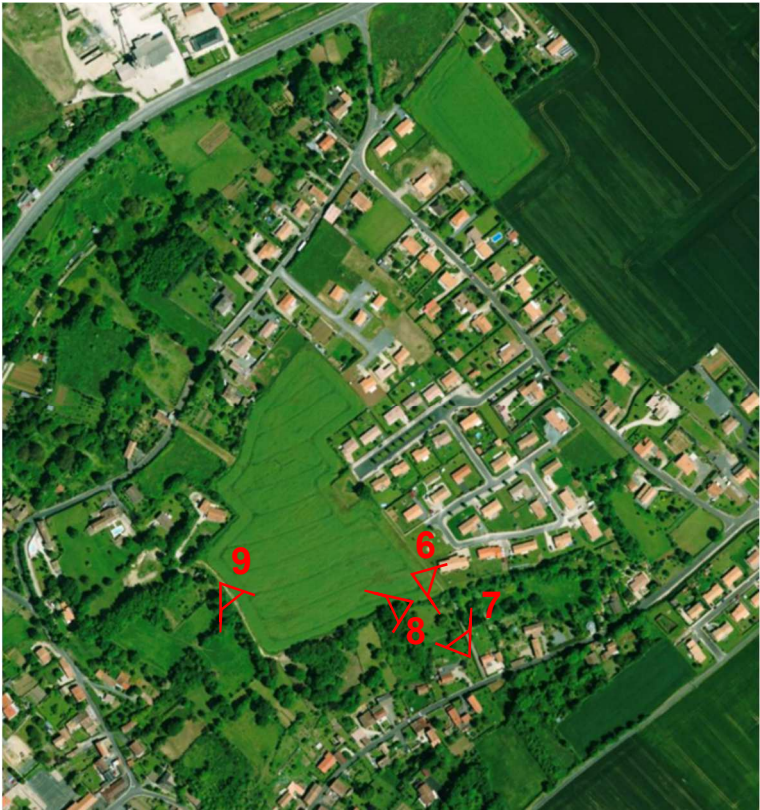
Photographies

Date des clichés : 7 avril 2017

Les accès au terrain



Les abords du terrain



Vues depuis et vers le terrain



PROVISOIRE



REPARTITION DES SURFACES

Superficie de l'opération : 20 929 m²
 Superficie de la voirie + chemins piétons + Equipement public : 3 450 m²
 Superficie des Espaces Verts : 2 656 m²
 Superficie des Terrains à Bâti : 14 823 m² (71% emprise totale)
 Surface moyenne des lots : 494 m²

➔ Sens de circulation



Abords du projet

Vers Echangeur A10 - POITIERS



ZONE NATURA 2000

